

**Compte-rendu
du Conseil Municipal
du 16 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le 16 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Gerbéviller était réuni à la salle du Conseil de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents.

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise GUIZOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire pour les délibérations.

M. MARQUIS Noël donne lecture des délibérations du précédent conseil municipal.

M. JACQUOT Fabrice remercie la majorité d'avoir proposé à lui-même et à M. SÉNÉ Bernard d'intégrer la commission dite « Finances ».

M. JACQUOT Fabrice attire l'attention du conseil municipal sur la longueur que prend la lecture des délibérations. Puisque l'ensemble des conseillers est destinataire du compte rendu, il demande s'il serait possible de l'éviter lors des prochains conseils. Il est rappelé que cette lecture permet au conseil municipal de vérifier que ses délibérations aient été correctement retranscrites.

M. SÉNÉ Bernard attire l'attention des conseillers sur une erreur de transcription commise par le journal « Est Républicain » : il est rappelé que l'élection des adjoints a été faite au scrutin de liste et non au scrutin uninominal. C'est la raison pour laquelle les bulletins sur lesquels des noms de personne ne s'étant pas portée candidate ont été comptabilisés comme nuls.

Le Conseil Municipal :

1) INDEMNITE DE FONCTION - MAIRE, ADJOINTS & CONSEILLER DELEGUE (DCM N°2014-04-16/01)

M. MARQUIS Noël informe le conseil qu'il est question de fixer les indemnités des adjoints et conseiller délégué comme proposé dans les pièces annexées à la convocation à la présente session. Il insiste sur le fait que l'enveloppe globale par rapport à l'année dernière n'est pas augmentée : il s'agit juste d'une nouvelle répartition.

M. JACQUOT Fabrice souhaite tout d'abord qu'il soit précisé les délégations attribuées aux différents adjoints et conseiller.

M. MARQUIS Noël précise que les délégations ont été octroyées de la manière suivante :

1	GUIZOT	Françoise	Culture Tourisme Fleurissement Communication
2	GERARDIN	Daniel	Finances
3	LAURENT	Francine	Vie Scolaire Vie Associative
4	ROUSSEL	Serge	Service Technique Voirie et réseaux Cimetière Bâtiments communaux
	POLESE-CLAUSS	Matthieu	Maintenance informatique

M. JACQUOT Fabrice s'interroge sur l'utilité d'octroyer une telle délégation à M. POLESE-CLAUSS et craint que cela nuise à son activité.

M. POLESE-CLAUSS Matthieu répond qu'après un bref bilan financier, il n'était ni perdant ni gagnant par rapport aux précédentes années lorsque la commune faisait appel à ses services

M. MARQUIS Noël insiste sur le fait qu'il est nécessaire que quelqu'un soit en charge de la maintenance informatique au vu de l'importance du parc informatique.

M. SÉNÉ Bernard craint qu'il n'y ait un conflit d'intérêt. Il énonce que rien n'empêche un conseiller municipal de travailler pour une commune dont il est élu

Mme LAURENT Francine répond que cette délégation a justement pour but d'éviter tout conflit d'intérêt et/ou favoritisme.

Après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : Bernard SÉNÉ, Fabrice JACQUOT) :

- **FIXE** avec effet au 01/04/2014 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué comme suit

Indemnité de fonction :		% de l'IB 1015
Maire :	MARQUIS Noël	34.00%
Adjoints :		
- 1 ^{ère} Adjointe	GUIZOT Françoise	13.50%
- 2 ^{ème} Adjoint	GERARDIN Daniel	13.50%
- 3 ^{ème} Adjointe	LAURENT Francine	13.50%
- 4 ^{ème} Adjoint	ROUSSEL Serge	13.50%
Conseiller délégué :	POLESE-CLAUSS Matthieu	3.00%
Majoration Elu (chefs-lieux de canton) :		% de l'indemnité de fonction
Maire :	MARQUIS Noël	15.00%

2) INDEMNITE DE CONSEIL - RECEVEUR MUNICIPAL (DCM N°2014-04-16/02)

M. MARQUIS Noël informe les conseillers sur le fondement juridique d'une telle indemnité : il rappelle qu'en vertu du principe de séparation du comptable (Trésor Public = TP) et de l'ordonnateur (Maire), le TP établit une comptabilité parallèle à celle tenue

par les services de la commune donnant lieu en fin d'année à l'établissement du compte de gestion (TP) devant correspondre au compte administratif (Commune), il est tenu de vérifier la légalité des dépenses et recettes de la commune et apporter son conseil. En cas de faute, le comptable public (TP) est responsable sur ses deniers personnels. Sur ce motif, il est possible d'allouer une indemnité dite de conseil au comptable public calculée sur les dépenses de la commune des 3 derniers exercices. Il informe enfin l'assemblée sur le montant de l'indemnité lors de la précédente mandature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder à Mme TONIN Françoise, receveur 30 % de l'indemnité de conseil prévue par arrêté ministériel du 16/12/1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 02/03/1982 et du décret n°82-979 du 19/11/1982,
- **CERTIFIE** que les crédits sont prévus au budget primitif,
- **PRECISE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011, article 6225.

3) DELEGATION DE FONCTION - CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (DCM n°2014-04-16/03)

M. MARQUIS Noël demande aux conseillers municipaux de lui déléguer certaines fonctions du Conseil Municipal dans un souci de «facilité de gestion et bonne administration » de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à M. Le Maire les délégations suivantes :
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans les limites de 30 000.00€HT (art L.2122-22-4°) ;
 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (art L.2122-22-8°);
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (art L.2122-22-9°);
 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€ (art L.2122-22-10°);
 - Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (art L.2122-22-11°);
 - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes (art L.2122-22-12°);
 - Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite du zonage de préemption tel que définit dans le PLU (art L.2122-22-15°);
 - Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle (art L.2122-22-16°);
 - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux (art L.2122-22-17°);
 - Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme (art L.2122-22-22°);
 - Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (art L.2122-22-24°).

4) CREATION & NOMINATION - COMMISSIONS / COMITE

Après en avoir délibéré, l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas procéder aux nominations aux différentes commissions et comité au scrutin secret,
- **DECIDE** de fixer le nombre des membres et de nommer les membres des différentes commissions dont M. MARQUIS Noël, le Maire en tant que président de droit de la manière suivante :

Travaux (DCM 2014-04-16/04A)	CLAUDON	Audrey
	GERARDIN	Daniel
	JACQUOT	Fabrice
	KAELBEL	Jean-Luc
	PERRIN	Daniel
	POLESE- CLAUSS	Matthieu
	REINHARDT	Marie-José
	ROUSSEL	Serge
	VAUTRIN	Aurélie
Urbanisme / PLU (DCM 2014-04-16/04B)	GERARDIN	Daniel
	JACQUOT	Fabrice
	MARQUET	Aurélie
	PERRIN	Daniel
Fleurissement / Environnement (DCM 2014-04-16/04C)	GERARDIN	Daniel
	GUIZOT	Françoise
	LAURENT	Francine
	MARQUET	Aurélie
	REINHARDT	Marie-José
	VAUTRIN	Aurélie

Culture / Communication (DCM 2014-04-16/04D)	GERARDIN	Daniel
	GUIZOT	Françoise
	LAURENT	Francine
	MARQUET	Aurélie
	REINHARDT	Marie-José
	VAUTRIN	Aurélie
Assainissement / STEU (DCM 2014-04-16/04E)	GARNIER	André
	GERARDIN	Daniel
	PERRIN	Daniel
	REINHARDT	Marie-José
	ROUSSEL	Serge
	SÉNÉ	Bernard
	VAUTRIN	Aurélie
Chasse / Forêt / Chemin ruraux (DCM 2014-04-16/04F)	CLAUDON	Audrey
	GARNIER	André
	GERARDIN	Daniel
	JACQUOT	Fabrice
	MARQUET	Aurélie
	ROUSSEL	Serge
Scolaire / Périscolaire (DCM 2014-04-16/04G)	GERARDIN	Daniel
	GUIZOT	Françoise
	LAURENT	Francine
	MARQUET	Aurélie
	VAUTRIN	Aurélie

Vie Associative / Vie Sportive / Jeunesse (DCM 2014-04-16/04H)	GARNIER	André		
	GERARDIN	Daniel		
	GUIZOT	Françoise		
	KAELBEL	Jean-Luc		
	LAURENT	Francine		
	REINHARDT	Marie-José		
	SÉNÉ	Bernard		
C.A.O. (Commission d'Appel d'Offre) (DCM 2014-04-16/04J)	Titulaires		Suppléants	
	GERARDIN	Daniel	POLESE-CLAUSS	Matthieu
	ROUSSEL	Serge	JACQUOT	Fabrice
	SÉNÉ	Bernard	CLAUDON	Audrey
Comité de Pilotage "Les Moussaillons" (A.C.M.) (DCM 2014-04-16/04I)	Titulaires		Suppléant	
	LAURENT	Francine	REINHARDT	Marie-José
	MARQUIS	Noël		

- **PROPOSE** à la direction des finances publiques comme membres de la commission communale des impôts directs (CCID) :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
MARQUET Aurélie	CLAUDON Audrey
GERARDIN Daniel	POLESE-CLAUSS Matthieu
JACQUOT Fabrice	JACQUOT Françoise
SENE Bernard	VAUTRIN Aurélie
ROUSSEL Serge	PERRIN Daniel
GUIZOT Françoise	KAELBEL Jean-Luc
LAURENT Francine	BONTEMS Daniel
REINHARDT Marie-José	BLOSSE Frédéric
GARNIER André	STRABACH Nicolas
UGOZINSKA Pascal	KIHN Isabelle
PAQUIN Brigitte	PUGA Manuel
MARCHAL Jacques	CHAPPÉ Noël

5) ORGANISMES EXTERIEURS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** les représentants de la commune aux différents organismes extérieurs de la manière suivante :

CNAS - Délégué Elu (DCM 2014-04-16/05A)	Titulaire			
	CLAUDON	Audrey		
Correspondant défense (DCM 2014-04-16/05B)	Titulaire			
	ROUSSEL	Serge		
SIVOM (DCM 2014-04-16/05C)	Titulaires		Suppléants	
	MARQUIS	Noël	KAELBEL	Jean-Luc
	PERRIN	Daniel	CLAUDON	Audrey
SIE (DCM 2014-04-16/05D)	Titulaires		Suppléants	
	TOUSSAINT <i>(personne qualifiée extérieure au CM)</i>	Claude	GARNIER	André
	MARQUIS	Noël	ROUSSEL	Serge
SDAA 54 (DCM 2014-04-16/05E)	Titulaire		Suppléant	
	MARQUIS	Noël	GERARDIN	Daniel
Val de Mortagne (DCM 2014-04-16/05F)	Titulaires			
	LAURENT	Francine		
	REINHARDT	Marie-José		
CCAS (CA) (DCM 2014-03-29/08)	Membres élus		Membres nommés	
	GUIZOT	Françoise	HUEBER	Jean-Marie
	LAURENT	Francine	DECLÉ	Andrée
	MARQUET	Aurélie	BARTHELEMY	Francine
	REINHARDT	Marie-José	SERRIERE	Sylvie
	MARQUIS <i>(président)</i>	Noël		
EHPAD (CA) (DCM 2014-03-16/06)	Titulaires			
	GERARDIN	Daniel		
	GUIZOT	Françoise		

6) CONVENTION D'OCCUPATION DU GYMNASSE PAR LE COLLEGE - DELEGATION DE SIGNATURE (DCM N°2014-04-16/06)

M. MARQUIS Noël informe les conseillers qu'une convention d'occupation du gymnase par le Collège est établie depuis le milieu des années 90. Cette convention précise le montant de la participation du Collège de Gerbéviller au frais de fonctionnement du gymnase. Il précise que le Collège propose d'augmenter cette participation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour l'utilisation du gymnase de la commune par le Collège
- **DECIDE** que le montant de la participation du Collège est la suivante :
Nombre d'heures d'utilisation réelle par le collège/an x 12.00€
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'utilisation du gymnase.

Questions diverses

M. POLESE-CLAUSS Matthieu demande s'il serait possible de mettre à disposition des gerbévillois des buts transportables et pouvant être installés sur un des terrains de tennis en attendant la réalisation d'un City Stade. M. SÉNÉ Bernard s'interroge également sur la réglementation. M. MARQUIS Noël rappelle que seul un des terrains serait utilisable mais qu'il existe déjà un panier de basket.

M. JACQUOT Fabrice demande quelle est l'avancée de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Mme LAURENT Francine répond qu'une enquête à remettre pour le 25/04/2014, a été distribuée aux parents. A partir de cette enquête, la commission en charge des questions scolaires commencera à travailler.

M. JACQUOT Fabrice se pose la question du management des agents du service technique. M. ROUSSEL Serge répond qu'il doit avant tout prendre connaissance des agents et des procédures mises en place avant de modifier quoique ce soit.

M. JACQUOT Fabrice interpelle les élus sur l'existence de plusieurs fuites d'eau sur le réseau. M. ROUSSEL Serge informe les élus que des travaux seront entrepris par la Saur fin avril 2014.

M. JACQUOT Fabrice demande qui est propriétaire des tables de ping-pong. Il lui est répondu qu'elles appartiennent au Collège.

M. JACQUOT Fabrice demande à la majorité quelle est la stratégie retenue pour la représentation de la Commune à la Communauté de Communes de la Mortagne (CCM). M. SÉNÉ Bernard insiste sur le fait qu'il serait bien qu'un élu de la commune soit au moins vice-président.

La séance est levée à 22h00.

La Secrétaire de séance
Françoise GUIZOT

Le Maire,
Noël MARQUIS